

# Formation « CHSCT »

## 2 jours en région en 2017

finances  
**Solidaires**

# Les pratiques à développer et les stratégies

## à mettre en place sur les questions de santé et de sécurité au travail



SYNDICAT NATIONAL  
**Solidaires**  
Finances  
Publiques

**Solidaires**  
CCRF & SCL

DOUANES  
**Solidaires**

I.D.D.  
**Solidaires**  
à l'Industrie et au Développement Durable

**Solidaires**  
**Sud**  
INSEE

**Sud** Centrale  
**Solidaires**  
Union  
syndicale  
**Solidaires**

Une formation des représentants de **Solidaires Finances** dans les CHSCT (départementaux et spéciaux) est assurée par des équipes de **Solidaires** sur une durée de 3 jours dans un cadre interprofessionnel regroupant des militants du privé et du public.

Pour compléter et prolonger cette formation de base - qui ne s'est pas faite partout - **Solidaires Finances** va reconduire à partir de 2017 l'organisation de 2 journées d'échanges et de débats sur les pratiques militantes des équipes fédérales au sein des CHSCT. Le contenu de la formation a été revu.

Ces 2 journées de formation s'adressent à l'ensemble des représentant-es titulaires et suppléant-es des CHSCT (départementaux et spéciaux) d'une région et des syndicats membres de la fédération : **Solidaires Douanes, Solidaires Finances publiques, Sud INSEE, Solidaires CCRF.**

Ces rencontres seront l'occasion de faire le point :

- ▶ sur les difficultés rencontrées,
- ▶ sur l'appropriation par les militant-es des outils à leur disposition : enquête, droit d'alerte, expertise, délibérations ...
- ▶ de confronter les pratiques des équipes au sein des CHSCT,
- ▶ et surtout de débattre de la stratégie syndicale à mettre en place pour faire des CHSCT de véritables instances de discussions des conditions de travail des agents.

La participation des secrétaires de section de chaque syndicat est également souhaitée d'autant que seront abordés les liens et articulations avec les autres instances représentatives que sont les CT, les CAP voire les commissions de réforme.

# Le programme des 2 journées



## 1er jour : 9 h 30 - 17 h

**1- Tour de table : chacun se présente et énonce ses attentes**

**2- questions autour du fonctionnement en CHSCT :** comment imposer aux directions et aux présidents le respect des textes.

A partir des principales difficultés rencontrées par les équipes syndicales sur le fonctionnement du CHSCT comme : le non-respect des délais de convocation, de communication des documents, de rédaction des PV et des relevés de décisions, le refus de l'inscription à l'ordre du jour de questions... quelles actions menées ?

**3 - les enquêtes du CHSCT (art. 53)**

- ▶ Dans quelles situations mener une enquête ?
- ▶ Pourquoi faut-il en faire et quelle méthode utiliser ?
- ▶ Le CHSCT est-il informé de tous les accidents de service/trajet, des agressions et dans quel délai ? Si non que faire ?
- ▶ Les fiches de signalement des agressions sont-elles adressées au CHSCT ? Sont-elles anonymisées ou pas ?
- ▶ Quelle utilisation par le CHSCT de ces documents et informations ?

**4- le droit d'alerte des membres du CHSCT**

- ▶ du CHSCT (art. 5-7) : quand, comment et pourquoi utiliser ce droit ?
- ▶ différence avec l'alerte des agents (art. 5-6) qui peut être suivi ou non d'un retrait de la situation de travail

**5- Les visites de site du CHSCT (art. 52)**

- ▶ Pourquoi faire des visites de service ? Dans quelles situations y recourir ? que cherchons-nous et que voulons nous mettre en évidence à cette occasion ?
- ▶ Composition de la délégation, comment préparer la visite ?
- ▶ Compte rendu et suites données aux rapports de visite.



## 2ème jour : 9 h 30 - 17 h

**6- Comment agir pour supprimer et réduire les inégalités de genre au travail**

Les stéréotypes sur le travail « naturellement » féminin ou masculin encore très vivaces banalisent les risques et minimisent la charge réelle de travail. Les inégalités au travail doivent également être analysées sous l'angle du genre. En partant des données statistiques sexuées en santé au travail nous pourrions comprendre :

- ▶ Les effets différenciés du travail sur la santé des femmes et des hommes
- ▶ Les expositions différenciées des femmes et des hommes dans leurs situations de travail.

Comment agir également contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

**7- Les consultations obligatoires du CHSCT (art. 57 et 58), quelle articulation avec les autres instances (CT et CAP) ?**

- ▶ Si le CHSCT y a déjà eu recours quelles sont les difficultés rencontrées, un avis a-t-il été rédigé ?
- ▶ Comment faire le lien entre les choix politiques des directions en termes d'organisation et leurs impacts sur les conditions de travail des agents. (art. 48)
- ▶ CAP : à partir de situations individuelles (notation, mutation) analyser les collectifs de travail.

**8- le recours à un expert agréé (art. 55)**

- ▶ Le CHSCT a-t-il déjà demandé une expertise ?
- ▶ Quelles sont les difficultés rencontrées ?

**9 – la stratégie syndicale à mettre en place sur les questions de santé et de sécurité au travail**

- ▶ Comment mener une réflexion comment et où en débattre ?
- ▶ Elaborer son propre agenda, ne pas se laisser imposer celui de l'administration (inscrire à l'ordre du jour les sujets que nous voulons voir traiter)
- ▶ Agir en lien étroit avec les personnels.

## Les stagiaires doivent se munir des documents suivants :

- ▶ le guide du militant en CHSCT réalisé par **Solitaires Finances**, Edition 2015 ;
- ▶ les 3 dossiers santé et conditions de travail de **Solitaires Finances** : Evaluation des risques professionnels, L'impact des réorganisations, L'expertise agréée ;
- ▶ le cahier stagiaire n°4 de l'union syndicale **Solitaires** « le CHSCT privé et Fonction publique » pour les camarades qui ont suivi la formation interpro de 3 jours ;
- ▶ le RI de votre CHSCT, la circulaire d'application du ministère des finances de 2016, ainsi que le guide juridique de la fonction publique d'Etat d'avril 2015 ;
- ▶ les PV, les relevés de décisions, les délibérations ou avis que votre CHSCT a adopté ... ou tout autre document se rapportant à une enquête, un droit d'alerte par exemple....

## Modalités pratiques

### Calendrier



**Au sein de chaque région, les militants des différents syndicats de la fédération devront se concerter pour arrêter la date, le lieu ainsi que la liste des participants au stage de formation.**

### Les bénéficiaires de la formation

Ces formations s'adressent à l'ensemble des représentants titulaires et suppléants des CHSCT (départementaux et spéciaux) d'une région pour faire le point sur les difficultés rencontrées, les pratiques, ou encore préciser le positionnement des militants sur les questions de santé et sécurité au travail.

La participation des secrétaires de section de chaque syndicat est vivement souhaitée d'autant que seront abordés les liens et articulations avec les autres instances représentatives que sont les CT et les CAP.

Il devra être réalisé de préférence **au niveau régional** sans exclure à la fois plusieurs sessions ou exceptionnellement des stages départementaux pour tenir compte du nombre de participants, le maximum de personnes par session devant tourner autour de 20.

Ce stage décentralisé étant prévu sur 2 jours, il est donc conseillé de trouver un lieu pouvant accueillir les stagiaires à la fois pour la formation (salle) mais aussi les repas et l'hébergement (1 nuit). Pour le matériel de formation prévoir un paperboard ou un tableau.

**Au cours des 2 journées, des exercices pratiques en groupes seront proposés**